



Agence Immobilière  
du Théâtre

## **BAREME DES HONORAIRES DE L' AGENCE**

Taux maximum des rémunérations applicables aux opérations de vente de bien d'immeubles, de commerces et locaux commerciaux :

**FORFAIT MINIMUM : 4 000 € TTC**

- **5 % à 6 % TTC** sur les mandats exclusifs, non exclusifs.
- **8 % à 10 % TTC** sur les mandats commerces et locaux commerciaux.
- **8 à 10 % TTC** sur les biens à moins de 100 000 € net vendeur.

Les rémunérations de l'agence sont à la charge **DU VENDEUR** .

Les rémunérations maximales résultant du barème ci-dessus s'entendent toutes taxes comprises à l'exclusion des droits d'enregistrement et des frais notariés supportés par l'acquéreur.

LA GERANTE

Cécile GUERIN

SARL AGENCE IMMOBILIERE DU THEATRE 2 RUE DU GENERAL DEBENEY 01000 BOURG EN BRESSE

Tel : 04 74 22 35 40

Site : [www.immobilieredutheatre.com](http://www.immobilieredutheatre.com) MAIL : [immobilieredutheatre@sfr.fr](mailto:immobilieredutheatre@sfr.fr)